

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 25 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, en mairie de Saint-Just Malmont, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : le 12 février 2026

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Présents :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Sébastien ARNAUD (représentant Elisabeth MOULIN), Daniel DURIEUX, Nadia ADJERIOU, Christian BLACHON, Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Jean-François BERNE (représentant Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Lucile KROLL, Françoise DURIEU, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Michel MONTEUX, Monique MARQUET, Danielle RANGER,

Haut Pays du Velay Communauté : Jean-Michel POINAS, Nicolas PEYRARD

Absents et ont donné pouvoir :

Absents excusés :

CC Loire Semène Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Anne-Sophie BREYSSE, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Michel GONNET, Philippe LAGNIET, Aurélie GRANGE, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Isabelle BAAS, Bernadette CORTIAL, Sébastien LE GRIS, Laurent PEREZ, Pierre LETIEVANT, Christian ROUCHOUZE, Raymonde DEYGAS

Haut Pays du Velay Communauté :

Participaient également : Claude VIAL, Christian RASCLE

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2026_01_02

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir examiné le compte financier unique (CFU) statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **DECIDE d'affecter le résultat en fonctionnement, comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-197 581,53
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	885 561,79
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	687 980,26
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	433 838,43
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-376 277,28
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	687 980,26
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	687 980,26
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT